

Formulaire pour le Parent/Tuteur Légal et les Bénévoles Communautaires

Bureau des Services de Soutien et d'Engagement pour les Élèves et les Familles



MONTGOMERY COUNTY PUBLIC SCHOOLS
Rockville, Maryland 20850

Formulaire 560-58 de MCPS
Août 2018
Page 1 de 2

INSTRUCTIONS

Veuillez remplir ce formulaire si vous êtes intéressé à réaliser les services volontaires dans Montgomery County Public Schools (MCPS). Voir le [Règlement IRB-RA de MCPS](#) {3 } [Bénévoles dans les Écoles](#). Soumettre le formulaire dûment rempli au personnel de l'école où vous souhaitez réaliser les services volontaires. Veuillez soumettre un formulaire à chaque école où vous voulez réaliser les services volontaires.

Nom de l'École _____ Date ____/____/____

Votre Nom _____ MCPS parent/tuteur légal/grands-parents/autre membre de la famille Oui Non

Indiquer votre relation avec l'enfant ou les enfants fréquentant cette école (le cas échéant) _____

Nom (s) de votre/vos enfant s)/ membre(s) de la famille fréquentant cette école _____

Membre de la communauté (aucun enfant ne fréquente actuellement les écoles de MCPS) Oui Non

Adresse _____

Téléphone de Jour ____-____-____ de Soir ____-____-____ Cellulaire ____-____-____

Adresse Email _____

Contact En Cas d'Urgence Nom _____ Téléphone ____-____-____

Quelles langue(s) parlez/lisez-vous? (veuillez préciser) _____

Veuillez noter que pendant certaines heures en période scolaire, tous les visiteurs, y compris les bénévoles, doivent s'inscrire dans les écoles à l'aide du système de gestion des visiteurs de MCPS (MCPS Visitor Management System)(MCV). Le VMS scanne le permis de conduire du visiteur ou sa pièce d'identité émise par l'état contre le registre de délinquants sexuels de l'état. Le VMS imprime aussi un badge qui doit être porté à tout moment dans l'établissement scolaire.

Tous les bénévoles qui soutiennent de façon régulière les écoles et les élèves, et ceux qui assistent lors des sorties pédagogiques doivent suivre la formation destinée aux bénévoles sur la Maltraitance et la Négligence d'Enfants. Cette exigence en matière de formation s'applique également aux bénévoles qui soutiennent régulièrement les activités dirigées par l'école. Voir la [Politique JHC du Conseil de MCPS, Maltraitance et Négligence d'Enfants](#), et [Règlement JHC-RA de MCPS, Maltraitance et Négligence d'Enfants](#). La formation sur la maltraitance d'enfants est en ligne à www.montgomeryschoolsmd.org/childabuseandneglect. La formation en ligne est disponible en anglais, espagnol, français, coréen, chinois, vietnamien, et amharique. Voir www.montgomeryschoolsmd.org/departments/student-leadership/volunteer.aspx.

DISPONIBILITÉ

	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
Matin (veuillez préciser l'heure)							
Après-midi (veuillez préciser l'heure)							
Soir (veuillez préciser l'heure)							

TYPE DU SERVICE VOLONTAIRE PRÉFÉRÉ

- Cours Particuliers
- Mentorat
- Assistance en classe
- Assistance dans le Bureau Central
- Assistance dans le Centre des Médias
- Assistance à l'orchestre et aux événements sportifs
- Activités parascolaires et de clubs
- Chaperonnage
- Projets à domicile
- Programme Spécial _____
- Autre _____

DÉCLARATION D'ENGAGEMENT

En tant que bénévole qui travaille dans Montgomery County Public Schools, j'accepte de —

S'inscrire/Signer sur le Registre de Sortie	Les bénévoles doivent signer sur le registre en arrivant et en quittant le bâtiment à l'aide du Système de Gestion des Visiteurs (Visitor Management System - VMS), ou selon d'autres directives, au début et à la fin de chaque activité bénévole. Ils doivent aussi porter un badge d'identification de bénévole à tout moment. Le VMS permet au personnel de scanner le permis de conduire ou la carte d'identité du visiteur pour imprimer un badge visiteur et pour s'assurer que l'information du visiteur n'est pas mentionnée sur les registres de délinquants sexuels locaux et ceux de l'état.
Engagement	Respecter l'engagement du service volontaire comme prévu et avertir l'école à l'avance si vous ne pouvez pas respecter cet engagement.
Confidentialité	Les bénévoles n'auront pas accès aux dossiers confidentiels des élèves ou du personnel, et doivent autrement respecter la confidentialité des élèves.
Coordonnées des Élèves	Les bénévoles qui travaillent avec les élèves ne doivent pas être loins des autres personnes (par exemple, à travers une vitre dans une porte, une porte ouverte, ou dans un endroit public). Dans quelques programmes, tels que le mentorat, les bénévoles peuvent être obligés à passer un bref moment face à face avec un élève. Les bénévoles peuvent gérer ces situations en évitant le contact physique, en allant uniquement aux destinations autorisées, et en signalant leurs activités ou leur emplacement au principal ou superviseur.
Discipline	Les bénévoles ne peuvent pas discipliner les élèves, mais devraient signaler des problèmes de comportement au personnel approprié. Les bénévoles devraient signaler toute préoccupation concernant la sécurité des élèves ou de l'école au principal ou au personnel approprié.
Politiques du Conseil et Règlement de MCPS (Board Policies and MCPS Régulations)	Les bénévoles doivent respecter toutes les politiques du Conseil de l'Éducation du Comté de Montgomery (Montgomery County Board of Education) et tous les règlements et règles de MCPS.
Formation	Tous les bénévoles qui soutiennent de façon régulière les écoles et les activités dirigées par les écoles, tels que: les élèves enseignants et stagiaires; bénévoles qui assistent de façon régulière avec le renvoi scolaire ou la récréation; ainsi que ceux qui assistent aux sorties pédagogiques et qui chaperonnent l'éducation en plein air, doivent suivre la formation en ligne pour les bénévoles "Reconnaître et Signaler la Maltraitance et Négligence d'Enfants". Tous les autres bénévoles sont encouragés à, mais ne sont pas obligés de, participer dans cette formation importante et informative. Pour obtenir la liste des bénévoles qui ne sont pas requis de suivre la formation en ligne de MCPS, voir Règlement IRP-RA de MCPS. La formation en ligne pour les bénévoles concernant la maltraitance et négligence d'enfants est disponible sur le site web de MCPS, en anglais et dans les langues les plus souvent demandées par les élèves et les parents/tuteurs légaux de MCPS.
Fréquence de la Formation	À partir de l'année scolaire 2017-2018, les bénévoles devront suivre la formation sur la maltraitance et la négligence d'enfants au moins une fois tous les trois ans afin de continuer le service volontaire. Si la formation pour les bénévoles a été suivie en: 2016–2017 il faut le suivre de nouveau lors des années 2020–2021, 2017–2018 2020–2021, 2018–2019 et 2021–2022
Vérification des Antécédents Criminels et prise des empreintes digitales.	Les catégories de bénévoles suivantes doivent procéder à la vérification des antécédents criminels, y compris la prise des empreintes digitales. — <ul style="list-style-type: none"> • Les entraîneurs bénévoles; • Les chaperons qui passent la nuit durant les Programmes d'Éducation en Plein Air et de l'Environnement pour le Grade 6; • Les bénévoles en sorties pédagogiques d'une nuit; • Les bénévoles durant d'autres sorties pédagogiques qui dépassent 19h00 (par exemple, hors de la région, hors de l'état) et/ou des sorties qui exigent l'approbation du Bureau de Soutien et d'Amélioration Scolaire (Office of School Support and Improvement)(OSSI), comme déterminé par OSSI; • Autres bénévoles comme désignés par MCPS.
Accidents	Tout accident ou toute blessure impliquant un bénévole doit être signalé(e) conformément au Règlement EIB-RA de MCPS, Assurance de Responsabilité Civile Générale (General Liability Insurance) .

J'ai lu et accepté la déclaration d'engagement ci-dessus.

Signature du Bénévole _____ Date ____/____/____